

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : MDE 24/042/2011

18 août 2011

Syrie. Le Conseil des droits de l'homme se doit d'agir face aux crimes contre l'humanité

Alors que le Conseil des droits de l'homme se prépare à tenir une session spéciale sur la Syrie lundi 22 août, Amnesty International engage cet organe des Nations unies à joindre sa voix à celles demandant au Conseil de sécurité de déférer la situation dans ce pays à la Cour pénale internationale.

Amnesty International estime que, face au nombre croissant d'agissements que l'organisation considère comme des crimes contre l'humanité, le Conseil des droits de l'homme devrait soutenir une initiative qui montrerait aux dirigeants syriens que la communauté internationale compte tenir pour responsables pénalement les auteurs de ces crimes, à titre individuel. Une telle position de la part de cet organe est particulièrement importante, étant donné que les autorités syriennes se refusent à mettre fin à ces crimes, pour répondre aux préoccupations exprimées à plusieurs reprises par la communauté internationale.

Une liste de noms compilée par Amnesty International indique que plus de 1 800 personnes ont été tuées depuis le début des manifestations de masse à la mi-mars. Un grand nombre de ces personnes auraient été tuées par des balles réelles tirées par l'armée et les forces de sécurité syriennes lors de mouvements de protestation globalement pacifiques. Des quartiers résidentiels ont aussi été bombardés dans le cadre d'opérations de « sécurité » syriennes.

Les pouvoirs publics syriens ont arrêté plusieurs milliers de personnes et en ont placé un grand nombre en détention au secret, dans des lieux indéterminés, où la torture et d'autres mauvais traitements sont monnaie courante selon les informations reçues. Elles sont des dizaines à avoir trouvé la mort en détention, parfois, semble-t-il, des suites de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Parmi les personnes arrêtées, certaines ont été soumises à des disparitions forcées. Il semble qu'un grand nombre d'entre elles ont été interpellées uniquement parce qu'elles ont exprimé leur soutien aux manifestations ou leur opposition au régime, par écrit ou de vive voix. Des défenseurs des droits humains figurent parmi ces personnes et, selon certaines sources, ils ont été torturés en détention.

Depuis le début des manifestations, le gouvernement syrien a interdit au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, aux médias internationaux et aux organisations indépendantes de défense des droits humains comme Amnesty International de se rendre dans le pays, apparemment pour empêcher que le reste du monde n'ait connaissance de toute l'horreur des événements.

Amnesty International salue les propositions invitant le Conseil des droits de l'homme à :

- condamner fermement les graves violations des droits humains qui sont commises par les autorités syriennes ;
- demander au gouvernement syrien de mettre immédiatement fin à ces violations et de relâcher les personnes maintenues en détention arbitraire ;
- le prier instamment d'autoriser les acteurs humanitaires et les médias internationaux à se rendre dans le pays ;
- transmettre au Conseil de sécurité les conclusions d'une mission d'établissement des faits du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ;

- établir une commission d'enquête internationale qui soit indépendante et chargée d'enquêter sur les atteintes aux droits fondamentaux commises depuis juillet 2011.

En outre, Amnesty International exhorte le Conseil des droits de l'homme à :

- demander au Conseil de sécurité d'imposer à la Syrie un embargo sur les armes, de geler les avoirs à l'étranger du président Bachar el Assad et de ses collaborateurs, et de déférer la situation dans le pays au procureur de la Cour pénale internationale ;
- demander aux autorités syriennes de laisser immédiatement les médias internationaux et les observateurs internationaux de la situation en matière de droits humains se rendre librement sur place de façon durable.

Complément d'information

Dans la résolution S-16/1 qu'il a adoptée lors de sa 16^e session spéciale le 29 avril 2011, le Conseil des droits de l'homme a déjà condamné avec fermeté le recours à la violence meurtrière contre des manifestants pacifiques par les pouvoirs publics syriens et a engagé ceux-ci à faire cesser sans délai toutes les violations des droits humains. Il a aussi demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'envoyer de toute urgence une mission dans le pays chargée d'enquêter sur les atteintes présumées aux droits fondamentaux. À ce jour, la Syrie n'a pas autorisé cette mission à se rendre sur place.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a diffusé le 3 août 2011 une déclaration de son président, où celui-ci se déclarait « gravement préoccupé par la détérioration de la situation en Syrie », condamnait « les violations généralisées des droits de l'homme et l'emploi de la force contre des civils par les autorités syriennes » et demandait « qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les violences ». Il n'a toutefois pas adopté de résolution juridiquement contraignante sur la Syrie depuis le début des manifestations de masse à la mi-mars.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres ; tél. : au +44 20 7413 5566 ; courriel : spress@amnesty.org

Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni ; site : <http://www.amnesty.org>